

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2024_2
Date de mise en ligne :	Le vendredi 08 novembre 2024 à 17:03:10
Date de clôture :	Le lundi 02 décembre 2024 à 12:00:00
Titre :	Enlèvement, transport, traitement et valorisation des D.D.S. et assimilés non pris en compte par la filière à responsabilité élargie des producteurs D.D.S.
Descriptif :	Enlèvement, transport, traitement et valorisation des D.D.S. (Déchets Diffus Spécifiques) et assimilés non pris en compte par la filière à responsabilité élargie des producteurs D.D.S. : - site de Marcilly-le-Hayer - site de Marigny-le-Châtel

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[14/11/2024 à 12:23:44] Bonjour,

- Pouvez-vous nous indiquer le nombre de contenants actuellement en place sur chacune des déchetteries ?
- Pouvez-vous nous indiquer les fréquences de collecte annuelles sur chacune des déchetteries ?
- Les déchets explosifs sont interdits sur notre site. Est-il possible pour la ligne « Les produits pyrotechniques : cartouches de chasse, feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse à main, poudre explosives... » de la variante obligatoire d'indiquer que ces déchets ne peuvent pas être pris en charge ou partiellement pour certains produits et que le tarif sera établi sur devis sans être pénalisé ?

D'avance merci

Questions / Réponses

[15/11/2024 12:30:19] Bonjour,

Veillez trouver les réponses aux questions posées par un éventuel candidat :

*1/ Pouvez-vous nous indiquer le nombre de contenants actuellement en place sur chacune des déchetteries ?
Concernant les déchets dangereux spécifiques hors filière REP (ECODDS), nous sommes actuellement dotés,
par le prestataire actuel, des éléments suivants :*

- Marcilly-le-Hayer

o Caisses plastiques (60 litres) = 8 unités mises à disposition,

o Caisses palettes (600 litres) = 7 unités mises à disposition,

o Fût métallique (50 litres) = 1 unité mise à disposition.

- Marigny-le-Châtel :

o Caisses plastiques (60 litres) = 14 unités mises à disposition,

o Caisses palettes (600 litres) = 13 unités mises à disposition,

o Fût métallique (50 litres) = 1 unité mise à disposition.

2/ Pouvez-vous nous indiquer les fréquences de collecte annuelles sur chacune des déchetteries ?

Le DQE indique un nombre de collecte selon nos constatations sur le terrain.

Pour l'année 2023 :

- La déchèterie de Marcilly-le-Hayer a été collecté avec une fréquence moyenne de 52 jours.

- La déchèterie de Marigny-le-Châtel a été collecté avec une fréquence moyenne de 22 jours

Les collectes sont effectuées via une demande de notre part.

Cependant le candidat peut proposer, dans une variante libre, une fréquence de collecte de son choix si cela n'encombre pas les espaces en déchèteries.

3/ Les déchets explosifs sont interdits sur notre site. Est-il possible pour la ligne « Les produits pyrotechniques : cartouches de chasse, feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse à main, poudre explosives... » de la variante obligatoire d'indiquer que ces déchets ne peuvent pas être pris en charge ou partiellement pour certains produits et que le tarif sera établi sur devis sans être pénalisé ?

Oui, vous pouvez pratiquer ainsi.

Cordialement,

Le Président,

Nicolas JUILLET